ORDER OF REFERENCE

Thursday, February 23, 1984

ORDERED,—That the subject-matter of sexually abusive broadcasting be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Le jeudi 23 février 1984

IL EST ORDONNÉ,—Que l'objet des émissions à tendances sexuelles abusives soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons